

pas la force d'en exécuter un seul; sa vivacité le rend brouillon, mais son génie est une de ces sources qui jaillissent sans cesse; son abondance extrême rend son langage et ses idées peu suivies. Il a fait beaucoup de vers dans lesquels on remarque des pensées profondes et une poésie sonore. Dans ses nombreuses productions, il se trouve toujours des pensées neuves et hardies, à côté des trivialités les plus basses et au milieu du cynisme le plus révoltant. »

Ce cynisme de Dulaurens, on pourra s'en faire une idée par l'extrait de la lettre suivante, adressée d'Amsterdam à M. de Groubenthal fils, en date du 22 avril 1762, lettre qui, à deux veines récentes d'autographes, en 1854 et en 1859, a atteint les prix de 80 et de 110 fr.

«... Je suis furieux contre M. Bertrand. De quoi diable t'est-il avisé de bavarder, de dire que j'avais emmené Mlle d'Etémpe? Ou a-t-il pris cela? Sous son bonnet de nuit chargé de grosses vapeurs d'un sot rêva qu'il avait fait. Le démon le possédait-il encore lorsqu'il assura qu'elle était sortie de Paris et rendue tel jour en Hollande?... Ne saluez pas nos mauvais exemples. Vous avez une jolie matière; mais elle est sérieusement le cœur à l'Eternel. Profitez du saint temps des œufs rouges pour doubler, tripler vos stations. Une belle fille est une échelle moins mystérieuse, mais plus jolie que l'échelle de Jacob; elevez nos cœurs à l'Eternel. Je suis déjà las des Hollandais, que c'est une bénédiction. Mandez-moi s'il y aurait de la sûreté pour moi de revenir à Paris. Le premier président ne fait dire que le 164, s'il n'est obligé de garder le lit pendant six semaines. Je suis convalescent depuis deux jours, mais je suis sans le métal si dangereux et si nécessaire. En attendant que M. Prudent : ma maladie m'a coûté fort cher. Un médecin ici est un bourreau fort cher... Je vous souhaite une meilleure santé que la mienne... »

Voici la liste des œuvres de Dulaurens :

Les *Jésuites*, mentionnées ci-dessus (Rome-Amsterdam, 1762, in-12); le *poème héroï-comique en 18 chants* (Constantinople-Amsterdam, 1761, in-8°); la *Chan-delle d'Araras*, poème héroï-comique en huit chants (Berne, 1765, in-8°); l'*Arcin moderne* (Rome, 1776, 2 vol. in-12); l'*Observateur des spectacles* (La Haye, 1780, in-8°), qui est un journal fourmillant d'anecdotes pleines de sel et d'intérêt et peilliant de malice; l'*Imirce ou la Fille de la nature* (1765, in-12); l'*Évangile de la raison* (1764); *Je suis pu-celle*, histoire véritable (La Haye, 1767); le *Compte de Mathieu* (1766, 3 vol. in-8°). Ce dernier ouvrage est un roman philosophique qui semble inspiré par *Pantagruel* et *Candide*, mais qui est fort inférieur à ces immortels modèles. Les héros se montrent libéraux par principes; pour lui, l'amour se réduit aux jouissances matérielles, aux plaisirs sensuels, et il ne songe qu'à la satisfaction de ses grossiers appétits charnels. Fais l'ombre d'idéalisme dans ce livre qui fut attribué à Voltaire et eut la vogue des écrits licencieux du XVIII^e siècle. L'ouvrage, au point de vue purement littéraire, est assez remarquable. Qui n'a lu, au moins furtivement, ce fameux *Compte de Mathieu*?

On attribue à Dulaurens divers autres écrits, tels que l'*Antiparasiteriologie* (Genève, 1767, in-8°); les *Abus dans les cérémonies religieuses* (Genève, 1767, in-8°).

Les acteurs de la *Chancellerie* d'Araras sont des moines et des nonnes, tous ridicules, déplorables, voire odieux. Chez Dulaurens, dit un biographe, « la volupté touche au cynisme, l'abondance à la diffusion, la gaieté au burlesque. » Il ne faut pas trop mépriser, au surplus, ce génie éminemment gaulois et voltairien.

DULAURENS (André), médecin français, frère du précédent, mort à Paris en 1789. Il fut médecin de la marine et maire de Rochefort. Ses principaux ouvrages sont : *Moyens de rendre les hôpitaux utiles et de perfectionner la médecine* (1787); *Essai sur les établissements nécessaires et les moins dépendants pour rendre le service des malades dans les hôpitaux vraiment utile à l'humanité* (1787, in-8°).

DULAUZIER (Jean-Paul-Louis-François-Edouard), orientaliste français, né à Toulouse en 1807. Doué d'une remarquable aptitude pour les langues, il commença par se livrer à l'étude du copte et des hiéroglyphes, se fit connaître par quelques écrits et recut, en 1838 et 1840, de M. de Salvandy, alors ministre de l'instruction publique, la mission d'aller étudier en Angleterre les textes coptes et hiéroglyphiques. Des manuscrits inédits et inédits, qui lui tombèrent alors entre les mains, lui donnèrent l'idée d'étudier les principales idiomes océaniques. De retour en France, il fut nommé professeur de coptes et de japonais à l'école des langues orientales vivantes, où il commença ses cours en 1841. M. Dulauzier écrit ensuite l'arabe, l'arménien, le slave; fut chargé, en 1855, de dresser le *Bibliographie impériale* et le catalogue des manuscrits dont les langues étaient dépourvues familiales; devint, en 1862, professeur d'arménien à l'école précitée, et fut élu, en 1864, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il est, en outre, mem-

bre de la Société asiatique, dans le *Journal* de laquelle il a publié de nombreux articles, ainsi que dans la *Revue des Deux-Mondes*. Parmi les nombreux écrits publiés par l'orientaliste nous citerons : *Examen d'un passage des Stromates de saint Clément d'Alexandrie relatif aux écritures égyptiennes* (Paris, 1832); *Fragments des relations apocryphes de saint Barthélémy, traduites sur les textes coptes thébains* (1835); *Mémoires, lettres et rapports sur les cours de langue néo-latine et javanais* (1843); *Institutions maritimes de l'archipel d'Asie, textes et traduction* (1845); *Essais de quelques points des doctrines hiéroglyphiques de J.-F. Champollion* (1847); *Recit de la première croisée, extrait de la chronique de Mathieu d'Edesse et traduit de l'arménien* (1858); *Histoires, dogmes, traditions et liturgie de l'Eglise arménienne orientale* (1859, 3^e édit.), etc.

DULCAMARA s. f. (dul-ka-ma-ra) — du lat. *dulcis*, doux; *amara*, amer. Bot. Nom spécifique de la morelle douce-amère.

DULCAMARINE s. f. (dul-ka-ma-ri-ne) — rad. *dulcamara*. Chim. Principe immédiat alcalin découvert par M. Desfossez dans les fruits, les feuilles et les tiges de cette plante amère : La *DULCAMARINE* est une matière brune, d'apparence gommeuse, et on peut l'isoler au moyen des acides; sa saveur est sucrée et elle jouit de toutes les propriétés de la plante qui la contient.

DULCE (marquis de CASTEL-FLORIN), général espagnol, né vers 1806, mort en 1869. Il suivit de bonne heure la carrière des armes, se fit connaître en défendant avec une rare intrépidité, à la tête des hallebardiers, le palais de la reine des troupes espagnoles de 1841, joua un rôle actif dans divers prononcements militaires et dans les intrigues de cour qui tiennent tant de place dans l'histoire d'Espagne à cette époque, devint directeur de l'artillerie et fut nommé gouverneur d'O'Donnell lorsque, en 1854, ce général le vit l'étendant de la révolte au nom du parti progressiste, et arriva au pouvoir avec Espartero. Dulce fut nommé peu après lieutenant général, puis devint successivement capitaine général de la Catalogne et gouverneur de la Havane. Sous le ministère Gonzalez Bravo, Dulce qui appartenait au parti de la liberté, tomba en disgrâce et fut exilé aux îles Canaries en 1867, après plusieurs généraux et membres de ce parti. C'est alors que, de concert avec Prim, Serrano, Topete, il complota non-seulement de renverser le ministre, mais encore la reine Isabelle, et prépara par tous les moyens l'insurrection qui éclata à Cadix en septembre 1868. Dulce fut partie du comité qui dirigea l'insurrection, et, après le renversement de la monarchie, fut nommé, par le gouvernement provisoire, gouverneur de la Havane. Il alla occuper ce poste dans les circonstances les plus difficiles. Las d'être exploités et pressurés par la métropole, un grand nombre d'habitants de l'île s'insurgèrent contre la domination espagnole. Dulce essaya d'arrêter le mouvement en promettant des réformes contre les abus, en faisant appel aux libéraux et en employant contre les insurgés des volontaires pris dans la population. Mais, n'ayant pu obtenir le résultat qu'il espérait, il recourut aux troupes de terre et de mer et remporta sur les insurgés plusieurs avantages marqués (février 1869) ; les plus compromis d'entre eux furent passés par les armes lorsqu'ils tombèrent en son pouvoir. Ces exécutions sanglantes soulevèrent contre lui l'opinion. L'insurrection ne fit que s'aggraver et des combats continuèrent. Le gouvernement provisoire espagnol jugea prudent de relever Dulce de son commandement. Le général Caballero de Rodas fut appelé à lui succéder; mais telle était la haine que s'était attirée le gouverneur, qu'il se vit contraint, avant l'arrivée de son successeur, de remettre ses pouvoirs au général Espinosa. Dulce mourut peu de temps après.

DULCE (rio), rivière de l'Amérique du Sud, dans la Confédération argentine. Elle naît, dans l'Etat de Tucuman, de la réunion de plusieurs petits cours d'eau qui descendent du versant oriental d'un des nombreux contre-forts des Andes, coule du N.-O. au S.-E., baigne Santiago del Estero, traverse le lac de Parangos et va se jeter dans le Rio Salado, à 80 kilom. N. de Santa-Fé, après un cours de 478 kilom.

DULCE (golfé de), appelé quelquefois *LAC D'ISABEL*. C'est un grand amas d'eau douce, s'étendant dans l'intérieur de l'Etat de Guatemala, à l'ouest du golfe Dulce et du lac Golfe s'écoulent dans l'Océan par une étroite et pittoresque rivière nommée la Angostura ou Rio Dulce. Cette rivière est encaissée entre deux parois de rochers s'élevant perpendiculairement jusqu'à une hauteur de 50 à 120 mètres au-dessus du niveau de l'eau. Une barre, qui existe à l'embouchure de la rivière et qui n'est jamais couverte de plus de 2 mètres d'eau, intercepte la navigation du golfe, qui serait, sans cet obstacle

naturel, le débouché de plus commode pour le commerce du Guatemala.

DULCE MELOS s. m. (dul-sé-mé-loss) — mots lat. qui signif. *douce mélodie*. Mus. Sorte de tympanon à touches, qui était en usage au moyen âge.

DULCESMORIENS REMINISCITUR ARGOS. En mourant, il revient en souvenir sa chère Argos (Virgile, *Enéide*, X, 782). Anthor, le compagnon d'Hercule, l'ami d'Evandre, avait suivi Enée en Italie. Dans un combat contre Mézence, l'infortuné Anthor reçut un trait destiné à héros troyen.

Stenius infelix... et *Dulces moriens reminiscitur Argos.* « L'infortuné tombe et, mourant, il revient en souvenir sa chère Argos, » c'est-à-dire la patrie, le foyer paternel.

« Si le pathétique est ce qui émeut le cœur et dispose à répandre des larmes, qu'y a-t-il de plus touchant que le tableau de ce jeune guerrier qui se rappelle en mourant sa douce patrie et cette veuve et ce dernier regard? On fait en latin, et quelquefois en français, de fréquentes allusions à ce suprême regard tourné vers la patrie :

« Adieu, mon cher ange, dites bien à Mme Denis combien elle est adorable; j'ai été tenté de partir sur la jument Borak de Mahomet pour venir l'embrasser, mais je n'ai qui y vivent et ne s'en effaçent plus, doués, pour ainsi parler, d'une vie immortelle, comme don Quichotte, Sancho Pança et Rosinante, nous tous maintenant lui-même. Don Quichotte, Dulcinée, Sancho Pança, Rosinante, noms tous maintenant basses en proverbe non-seulement en Espagne, mais dans tous les pays quelque peu lettrés : don Quichotte, pour un homme sérieux et visionnaire, vaillant à contre-temps, qui s'engage et prend parti dans ce qui ne le regarde pas, qui se bat contre des moulins à vent; Dulcinée, pour l'amoureuse, moitié idéale, moitié réelle, vulgaire, mais qui l'imagination rehausse et érige en princesse, pour la bien-aimée du cœur, en langage de chevalerie » la dame de nos pensées, » Sancho pour l'homme un peu grotesque, mais au gros bon sens et souvent bien avisé; Rosinante, enfin, pour un long et maigre cheval, »

« Le nom de *Dulcinée* est aussi le synonyme plaisant et familier de maîtresse, dans le sens léger de ce mot. En voici quelques applications :

« Pour le physique, elle ressemble à toutes les *Dulcinées* de poètes et de chevaliers errants ; c'est un esprit complet ; elle a deux cheveux d'or, un front de nacre, des yeux de cristal et de saphir, un teint d'écaille, et des roses, des lèvres de corail, etc. »

DULCIFIER v. pr. (dul-si-fi-é) — du latin *dulce*, doux ; *facere*, faire. Prend deux x de suite aux *aux. pres. pers. pl. de l'imperf. de l'ind. et du subj. prés. : Nous dulcifions, que vous dulcifiez.* Adjectif, rendre doux, corriger l'amertume ou l'acidité de : On *dulcifie les acides minéraux au moyen de l'alcool*. (Acad.)

DULCIFIER v. pr. (dul-si-fi-é) — du latin *dulce*, doux ; *facere*, faire. Prend deux x de suite aux *aux. pres. pers. pl. de l'imperf. de l'ind. et du subj. prés. : Nous dulcifions, que vous dulcifiez.* Adjectif, rendre doux, corriger l'amertume ou l'acidité de : On *dulcifie les acides minéraux au moyen de l'alcool*. (Acad.)

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

naturel, le débouché de plus commode pour le commerce du Guatemala.

DULCE MELOS s. m. (dul-sé-mé-loss) — mots lat. qui signif. *douce mélodie*. Mus. Sorte de tympanon à touches, qui était en usage au moyen âge.

DULCESMORIENS REMINISCITUR ARGOS. En mourant, il revient en souvenir sa chère Argos (Virgile, *Enéide*, X, 782). Anthor, le compagnon d'Hercule, l'ami d'Evandre, avait suivi Enée en Italie. Dans un combat contre Mézence, l'infortuné Anthor reçut un trait destiné à héros troyen.

Stenius infelix... et *Dulces moriens reminiscitur Argos.* « L'infortuné tombe et, mourant, il revient en souvenir sa chère Argos, » c'est-à-dire la patrie, le foyer paternel.

« Si le pathétique est ce qui émeut le cœur et dispose à répandre des larmes, qu'y a-t-il de plus touchant que le tableau de ce jeune guerrier qui se rappelle en mourant sa douce patrie et cette veuve et ce dernier regard? On fait en latin, et quelquefois en français, de fréquentes allusions à ce suprême regard tourné vers la patrie :

« Adieu, mon cher ange, dites bien à Mme Denis combien elle est adorable; j'ai été tenté de partir sur la jument Borak de Mahomet pour venir l'embrasser, mais je n'ai qui y vivent et ne s'en effaçent plus, doués, pour ainsi parler, d'une vie immortelle, comme don Quichotte, Sancho Pança et Rosinante, nous tous maintenant lui-même. Don Quichotte, Dulcinée, Sancho Pança, Rosinante, noms tous maintenant basses en proverbe non-seulement en Espagne, mais dans tous les pays quelque peu lettrés : don Quichotte, pour un homme sérieux et visionnaire, vaillant à contre-temps, qui s'engage et prend parti dans ce qui ne le regarde pas, qui se bat contre des moulins à vent; Dulcinée, pour l'amoureuse, moitié idéale, moitié réelle, vulgaire, mais qui l'imagination rehausse et érige en princesse, pour la bien-aimée du cœur, en langage de chevalerie » la dame de nos pensées, » Sancho pour l'homme un peu grotesque, mais au gros bon sens et souvent bien avisé; Rosinante, enfin, pour un long et maigre cheval, »

« Le nom de *Dulcinée* est aussi le synonyme plaisant et familier de maîtresse, dans le sens léger de ce mot. En voici quelques applications :

« Pour le physique, elle ressemble à toutes les *Dulcinées* de poètes et de chevaliers errants ; c'est un esprit complet ; elle a deux cheveux d'or, un front de nacre, des yeux de cristal et de saphir, un teint d'écaille, et des roses, des lèvres de corail, etc. »

DULCIFIER v. pr. (dul-si-fi-é) — du latin *dulce*, doux ; *facere*, faire. Prend deux x de suite aux *aux. pres. pers. pl. de l'imperf. de l'ind. et du subj. prés. : Nous dulcifions, que vous dulcifiez.* Adjectif, rendre doux, corriger l'amertume ou l'acidité de : On *dulcifie les acides minéraux au moyen de l'alcool*. (Acad.)

DULCIFIER v. pr. (dul-si-fi-é) — du latin *dulce*, doux ; *facere*, faire. Prend deux x de suite aux *aux. pres. pers. pl. de l'imperf. de l'ind. et du subj. prés. : Nous dulcifions, que vous dulcifiez.* Adjectif, rendre doux, corriger l'amertume ou l'acidité de : On *dulcifie les acides minéraux au moyen de l'alcool*. (Acad.)

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

naturel, le débouché de plus commode pour le commerce du Guatemala.

DULCE MELOS s. m. (dul-sé-mé-loss) — mots lat. qui signif. *douce mélodie*. Mus. Sorte de tympanon à touches, qui était en usage au moyen âge.

DULCESMORIENS REMINISCITUR ARGOS. En mourant, il revient en souvenir sa chère Argos (Virgile, *Enéide*, X, 782). Anthor, le compagnon d'Hercule, l'ami d'Evandre, avait suivi Enée en Italie. Dans un combat contre Mézence, l'infortuné Anthor reçut un trait destiné à héros troyen.

Stenius infelix... et *Dulces moriens reminiscitur Argos.* « L'infortuné tombe et, mourant, il revient en souvenir sa chère Argos, » c'est-à-dire la patrie, le foyer paternel.

« Si le pathétique est ce qui émeut le cœur et dispose à répandre des larmes, qu'y a-t-il de plus touchant que le tableau de ce jeune guerrier qui se rappelle en mourant sa douce patrie et cette veuve et ce dernier regard? On fait en latin, et quelquefois en français, de fréquentes allusions à ce suprême regard tourné vers la patrie :

« Adieu, mon cher ange, dites bien à Mme Denis combien elle est adorable; j'ai été tenté de partir sur la jument Borak de Mahomet pour venir l'embrasser, mais je n'ai qui y vivent et ne s'en effaçent plus, doués, pour ainsi parler, d'une vie immortelle, comme don Quichotte, Sancho Pança et Rosinante, nous tous maintenant lui-même. Don Quichotte, Dulcinée, Sancho Pança, Rosinante, noms tous maintenant basses en proverbe non-seulement en Espagne, mais dans tous les pays quelque peu lettrés : don Quichotte, pour un homme sérieux et visionnaire, vaillant à contre-temps, qui s'engage et prend parti dans ce qui ne le regarde pas, qui se bat contre des moulins à vent; Dulcinée, pour l'amoureuse, moitié idéale, moitié réelle, vulgaire, mais qui l'imagination rehausse et érige en princesse, pour la bien-aimée du cœur, en langage de chevalerie » la dame de nos pensées, » Sancho pour l'homme un peu grotesque, mais au gros bon sens et souvent bien avisé; Rosinante, enfin, pour un long et maigre cheval, »

« Le nom de *Dulcinée* est aussi le synonyme plaisant et familier de maîtresse, dans le sens léger de ce mot. En voici quelques applications :

« Pour le physique, elle ressemble à toutes les *Dulcinées* de poètes et de chevaliers errants ; c'est un esprit complet ; elle a deux cheveux d'or, un front de nacre, des yeux de cristal et de saphir, un teint d'écaille, et des roses, des lèvres de corail, etc. »

DULCIFIER v. pr. (dul-si-fi-é) — du latin *dulce*, doux ; *facere*, faire. Prend deux x de suite aux *aux. pres. pers. pl. de l'imperf. de l'ind. et du subj. prés. : Nous dulcifions, que vous dulcifiez.* Adjectif, rendre doux, corriger l'amertume ou l'acidité de : On *dulcifie les acides minéraux au moyen de l'alcool*. (Acad.)

DULCIFIER v. pr. (dul-si-fi-é) — du latin *dulce*, doux ; *facere*, faire. Prend deux x de suite aux *aux. pres. pers. pl. de l'imperf. de l'ind. et du subj. prés. : Nous dulcifions, que vous dulcifiez.* Adjectif, rendre doux, corriger l'amertume ou l'acidité de : On *dulcifie les acides minéraux au moyen de l'alcool*. (Acad.)

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

DULCINETÉ, adjectif, dit de celui qui a l'âme douce et sensible.

une traduction de la Pharmatocopa Borussiae (1845-1848), et de nombreux articles dans les Annales de physique, dans le Répertoire de chimie pratique, etc.
DULK (Frédéric-Albert-Benno), poète et chimiste, fils du précédent, né à Königsberg en 1819. Il étudia la chimie et reçut le grade de docteur. Ses opinions politiques avancées ayant été pour lui un obstacle à ce qu'il embrassât la carrière de l'enseignement, il voyagea en Italie, en Égypte, et s'adonna aux travaux littéraires. On a de lui : Oria, poèmes dramatiques (1843); Lea, drama; les Marcellus, comédie politique (1848), etc.

DULKEN, ville de Prusse, province du Rhin, régence de Dusseldorf, cercle et à 13 kilom. S.-O. de Kempen, à la source de la Netze; 2,607 hab. Industrie linière; fabricques de velours, de fil à coudre; commerce de chevaux.

DULL, village et paroisse d'Ecosse, comté de Perth, à 7 kilom. O. d'Aberfeldy, près de la Tay; 4,930 hab. Aux environs, ruines nombreuses de cercles druidiques.

DULLAERT (Heymann), peintre hollandais, né à Rotterdam en 1804. Il était fils d'un marchand de tableaux. Son père, frappé de ses dispositions artistiques, le plaça dans l'atelier de Rembrandt, où il fit des progrès rapides et parvint à imiter la manière de son maître avec une si grande perfection que les plus habiles connaisseurs attribuaient à Rembrandt les œuvres de cet artiste. Parmi ses tableaux, on cite particulièrement un Brème à genoux et un saint Marc. À ses talents comme peintre Dullaert joignait plusieurs autres. Il était très-versé dans la culture des lettres et des sciences, savait plusieurs langues et était, en même temps, poète et musicien. On a de lui, en hollandais, un recueil de poésies, des pièces de théâtre, une traduction de la Jérusalem délivrée du Tasse, etc.

DULLER (Edouard), poète et littérateur allemand, né à Vienne en 1809, mort en 1853. Il étudia le droit et la philosophie à Vienne et fit ses premières armes en un drama intitulé : Maître pélerin (1828). Le grand succès qu'obtint cette pièce le détermina à abandonner la jurisprudence pour suivre la carrière des lettres. L'excitation de ses idées politiques l'ayant conduit à quitter sa ville natale, où régnait le régime de l'absolutisme, Duller se rendit à Munich, où il écrivit ses Ballades et collabora au Journal des Dames et au Mérite du temps. En 1832, il alla habiter le Phénix, puis se rendit à Francfort, y publia son roman, et fut nommé professeur de journalisme à Darmstadt, où il fonda le journal la Patrie, devint, en 1843, un des défenseurs de la cause populaire, et abandonna, en 1849, Darmstadt pour Mayence. Là, il fit des cours publics et se livra à la composition d'ouvrages historiques et littéraires qui ont popularisé son nom en Allemagne. Comme poète, on le cite comme romancier, on de Duller : Chants de vengeance (1829); Ballades (1831); Aux rois et aux peuples (1831); Berthold Schwarz (1832); Français de Sickingen (1833); l'Antichrist (1835); Contes de Duller (1837); Histoire de la Patrie (1842); Histoire de l'indépendance des Pays-Bas (1841); les Pays du Danube (1839-1848); l'Allemagne pittoresque et romanesque (1844); l'Allemagne et le peuple allemand (1845); l'Archiduc Charles d'Autriche (1847); les Hommes du peuple (1847-1850), en collaboration avec plusieurs écrivains; Histoire patriotique (1852), etc.

DULMEN, ville de Prusse, dans la Westphalie, à 20 kilom. S.-O. de Münster, chef-lieu de la seigneurie duciale de Croy-Dulmen, 3,000 hab. Châteâu ducal; tribunal de première instance. Industrie linière; teintureries, moulins à foulon, huileries. La seigneurie de Dulmen appartenait au duc de Croy; elle a myriamètres carrés et 16,000 hab., avec les villes de Dulmen, de Haltern, et le village de Sythe ou Siethen, où Pépin le Bref vainquit les Saxons en 758.

DULMEN (NONNE DE). C'est le nom sous lequel est généralement connue une mysticenne, nommée Anne-Catherine Emmerich, qui, dès son enfance, fut affligée de visions prétendues surnaturelles, et qui, plus tard, religieuse au couvent des augustines de Dulmen, devint sujette à des accès de somnambulisme et d'extase magnétique excessivement longs. Elle mourut en 1824. Clément Brentano avait été en relation avec elle.

DULMOIR, voyageur français qui vivait vers le milieu du XVIIIe siècle. Père de Marseille en 1759, il visita successivement Malte, l'Asie Mineure, Constantinople, où il assista aux cérémonies de l'avènement du sultan Ibrahim, la Morée, Zante, et débarqua à Venise en 1761. Il a publié une description exacte relation ses Voyages (Paris, 1854, in-4°), ouvrage qui a été traduit en italien.

DULON (Frédéric-Louis), célèbre flûtiste prussien, né en 1779, mort en 1826. Il donna l'aveugle à l'âge de trois mois; mais, s'étant exercé sur la flûte, il y acquit une telle habileté qu'il alla donner des concerts dans les principales villes de l'Europe, où il excita une vive admiration. En 1799, le czar Paul ter l'appela à la musique de sa chambre, Wieland a publié la Vie et les opinions de Dulon (1807-1808, 2 vol. in-8°). On a de Dulon, qui composait avec beaucoup de facilité, des duos, des variations, des caprices, etc.

DULON (Rodolphe), théologien allemand, né à Sendahl (Prusse) en 1807. Il avait été successivement recteur des écoles communales de Werben (1831), prédicateur à Plossau (1836) et pasteur à Magdebourg (1843), lorsque, ayant combattu les mesures anti-libérales prises par le ministre prussien Eichhorn, et ayant refusé de s'associer à sa politique, il fut traduit par cet homme d'Etat devant le consistoire de Magdebourg. Dulon défendit ses idées et sa conduite dans deux écrits : la Valeur des écrits symboliques dans l'Eglise réformée (Magdebourg, 1847), et le Combat pour la parole de Dieu (1847); mais il n'en fut pas moins suspendu de ses fonctions. Sur ses entrefaites, il fut nommé recteur en 1848, qui renversa le ministre Eichhorn et vint annuler cette suspension. Dulon quitta quelque temps après Magdebourg pour se rendre à Brême. Tout en remplissant avec cette ville les fonctions honorables, il fonda, en 1850, le Réveil, revue hebdomadaire, et la Chronique quotidienne de Brême, organe des idées démocratiques, qui fut supprimé au commencement de 1851 par le gouvernement de Brême. Vers la même époque, Dulon, qui s'efforçait de ramener l'Eglise aux croyances primitives, à l'enseignement de l'évangile, et qui par cela même avait encouru les dégoûts de l'épiscopat, se vit de nouveau en butte aux accusations les plus vives, fut sommé d'exposer ses doctrines devant les autorités de Brême et de s'excuser de sa suspension, l'année suivante, par la Faculté de théologie protestante de Heidelberg. Outre les écrits précités, on a de lui : De la lutte pour la liberté des peuples (Brême, 1849-1850), et le Jour est venu (Brême, 1850), ouvrage qui eut un grand retentissement.

DULONG (Pierre-Louis), physicien et chimiste français, né à Rouen en 1785, mort à Paris en 1838. Il entra à l'École polytechnique à l'âge de seize ans, mais n'accepta en sortant aucun service public, et continua de brasser la carrière médicale. Élève de Berthollet, puis de Thenard, il se signala bientôt par sa découverte du chlorure d'azote, dans la préparation duquel il perdit un œil et deux doigts (1812); par celle de l'acide hypophosphoreux, etc. Il refut, en 1820, en collaboration avec Berzélius, l'analyse de l'eau; le procédé qu'il employa, et qui est resté le plus parfait, consistait à faire passer un gaz chauffé au rouge et à recueillir la vapeur d'eau dans un récipient contenant de l'acide sulfurique concentré. En pesant le tube et le récipient avant et après, on trouve le poids de l'oxygène, celui de l'eau, et par suite, celui de l'hydrogène. Mais c'est principalement comme physicien que Dulong s'est acquis une renommée impérisable. La théorie de la chaleur a été le but constant de ses études à partir de 1818. Il écrivit à cette époque, avec Petit, son fameux mémoire sur les lois du refroidissement, qui fut couronné par l'Académie des sciences et qui resta un modèle. L'Académie l'avait invité par le gouvernement, en 1825, à fournir les données scientifiques nécessaires pour la rédaction de la loi sur les machines à vapeur. Dulong fut désigné avec Arago pour procéder aux expériences et faire le rapport demandé par le ministre. Il s'agissait principalement de déterminer les tensions maxima de la vapeur d'eau à toutes les températures supérieures à celle de 100 degrés. Dulong et Arago commencèrent par graduer exactement un manomètre à air, comprimé par une colonne de mercure dont ils portèrent la hauteur jusqu'à vingt-quatre fois celle de la colonne barométrique. Ces expériences furent faites dans la tour du collège Henri IV. Le manomètre étant gradué, Dulong et Arago firent agir la pression de la vapeur sur le bain de mercure qui isolait l'air emprisonné dans le manomètre, et purent ainsi déterminer les tensions de la vapeur jusqu'à 212 degrés environ. Dulong entreprit ensuite avec Petit une série d'études sur les dilatactions des liquides et des solides. Ce fut à cette occasion qu'il imagina le précieux instrument nommé cathéromètre, et le thermomètre à poids. Dulong fut nommé maître de conférences à l'École normale en 1830, et professeur de chimie à la Faculté des sciences en 1832. Il mourut après les suffrages de ses collègues de l'Académie des sciences l'investissant des fonctions de secrétaire perpétuel; enfin il fut chargé de la direction des études à l'École polytechnique, poste qu'il conserva jusqu'à sa mort. Ses mémoires se trouvent épars dans les Annales de chimie et de physique, dans le Journal de l'École polytechnique et dans d'autres recueils.

DULON (François-Charles), député d'opposition, né à Paey (Eure) en 1792, tué en duel par Bugeaud le 29 janvier 1843. Entré dans la magistrature en 1814, il n'y resta que peu de temps, embrassa la car-

rière du barreau, et s'acquit une certaine réputation parmi les jeunes avocats appartenant à l'opinion libérale. Après les journées de juillet 1830, il rempli un tour de ministère de la justice, alors occupé par Dupont de l'Eure, son parent, se retira avec lui, fut élu député de l'Eure en 1831, et siégea sur les bancs de l'extrême gauche. Une séance très-animée eut lieu à la Chambre le 25 janv. 1834. L'opposition accusa le maréchal Soutz de despotisme et de tyrannie envers l'armée. M. Larabit soutint qu'un militaire victime d'une injustice avait le droit de se plaindre, et même de protester. « On obéit d'abord, » répliqua le général Bugeaud. Alors Dulong, faisant allusion au rôle joué par ce général à la citadelle de Blaye, où il avait gardé la duchesse de Berry, lui lança cette apostrophe : « Faut-il obéir jusqu'à se faire géolier, jusqu'à l'ignominie? » Cette parole n'eût peut-être pas été relevée sans les commodes républicains et les républicains. Alors Bugeaud accepta, bien qu'il fut convaincu qu'il courait à une mort certaine. La ren-taille permit de supposer qu'il était allé contre eux au bois de Boulogne, le 29, au lieu de l'assassiner comme on le dit. Fuyette et le colonel César Baco; ceux de Bugeaud, le général Rumigny et le colonel Lamy. On se place à quarante pas : à peine les deux adversaires se sont-ils avancés l'un vers l'autre, que Dulong tombe frappé d'une balle à la tête, au-dessous du front gauche. Emportée dans la voiture de Georges La Fayette, il expira le 30, à six heures du matin. La sensation causée par cet événement fut profonde. Le président de la Chambre, qui devait donner un bal dans la soirée, le contre-manda sur-le-champ. Une foule nombreuse et sympathique suivit le convoi funèbre jusqu'au champ du repos.

DULONG DE ROSNAY (Louis-Henri, comte), général français, né à Rosnay (Champagne) en 1780, mort à Paris en 1823. Il s'engagea dans les hussards, reçut le grade de capitaine par sa brillante conduite au siège d'Ancone (1799), défendit pendant un mois le fort de la Sambre contre des forces beaucoup supérieures, fut nommé chef d'escadron en 1800, major en 1807 et colonel la même année, en récompense de l'intépidité dont il fit preuve à Fontenoy, etc. Mis à la retraite, puis nommé lieutenant au régiment des sapeurs en Espagne, il fut nommé lieutenant et eut le grade de capitaine baron et le 1er, en 1813, à la tête d'une brigade. Pendant les Cent-Jours, Dulong devint lieutenant des gardes du corps et bientôt après chef d'une brigade de chasseurs à cheval. Il fut tué au combat de Fontenoy le 21 juin 1815.

DULON (Jacques), poète français, né à Châteauneuf (Vendée), fut élu député de la Seine en 1855. Successivement avocat au parlement de Paris et au présidial de Chartres, il devint, en 1613, président au bailliage de Châteauneuf, et conserva ces fonctions jus-qu'en 1659. Il était un homme d'esprit, un satirique, et il se fit connaître, à l'âge de trente et un ans, par un volume intitulé : les Satires du sieur Du Lorens, divisées en deux livres (Paris, 1624, in-12).

DULON (M.), un des plus célèbres chimistes de l'école moderne, fut élu député de la Seine en 1855. Il était un homme d'esprit, un satirique, et il se fit connaître, à l'âge de trente et un ans, par un volume intitulé : les Satires du sieur Du Lorens, divisées en deux livres (Paris, 1624, in-12).

DULOZ (François-Charles), député d'opposition, né à Paey (Eure) en 1792, tué en duel par Bugeaud le 29 janvier 1843. Entré dans la magistrature en 1814, il n'y resta que peu de temps, embrassa la car-

rière du barreau, et s'acquit une certaine réputation parmi les jeunes avocats appartenant à l'opinion libérale. Après les journées de juillet 1830, il rempli un tour de ministère de la justice, alors occupé par Dupont de l'Eure, son parent, se retira avec lui, fut élu député de l'Eure en 1831, et siégea sur les bancs de l'extrême gauche. Une séance très-animée eut lieu à la Chambre le 25 janv. 1834. L'opposition accusa le maréchal Soutz de despotisme et de tyrannie envers l'armée. M. Larabit soutint qu'un militaire victime d'une injustice avait le droit de se plaindre, et même de protester. « On obéit d'abord, » répliqua le général Bugeaud. Alors Dulong, faisant allusion au rôle joué par ce général à la citadelle de Blaye, où il avait gardé la duchesse de Berry, lui lança cette apostrophe : « Faut-il obéir jusqu'à se faire géolier, jusqu'à l'ignominie? » Cette parole n'eût peut-être pas été relevée sans les commodes républicains et les républicains. Alors Bugeaud accepta, bien qu'il fut convaincu qu'il courait à une mort certaine. La ren-taille permit de supposer qu'il était allé contre eux au bois de Boulogne, le 29, au lieu de l'assassiner comme on le dit. Fuyette et le colonel César Baco; ceux de Bugeaud, le général Rumigny et le colonel Lamy. On se place à quarante pas : à peine les deux adversaires se sont-ils avancés l'un vers l'autre, que Dulong tombe frappé d'une balle à la tête, au-dessous du front gauche. Emportée dans la voiture de Georges La Fayette, il expira le 30, à six heures du matin. La sensation causée par cet événement fut profonde. Le président de la Chambre, qui devait donner un bal dans la soirée, le contre-manda sur-le-champ. Une foule nombreuse et sympathique suivit le convoi funèbre jusqu'au champ du repos.

DULOZ (François-Charles), député d'opposition, né à Paey (Eure) en 1792, tué en duel par Bugeaud le 29 janvier 1843. Entré dans la magistrature en 1814, il n'y resta que peu de temps, embrassa la car-

rière du barreau, et s'acquit une certaine réputation parmi les jeunes avocats appartenant à l'opinion libérale. Après les journées de juillet 1830, il rempli un tour de ministère de la justice, alors occupé par Dupont de l'Eure, son parent, se retira avec lui, fut élu député de l'Eure en 1831, et siégea sur les bancs de l'extrême gauche. Une séance très-animée eut lieu à la Chambre le 25 janv. 1834. L'opposition accusa le maréchal Soutz de despotisme et de tyrannie envers l'armée. M. Larabit soutint qu'un militaire victime d'une injustice avait le droit de se plaindre, et même de protester. « On obéit d'abord, » répliqua le général Bugeaud. Alors Dulong, faisant allusion au rôle joué par ce général à la citadelle de Blaye, où il avait gardé la duchesse de Berry, lui lança cette apostrophe : « Faut-il obéir jusqu'à se faire géolier, jusqu'à l'ignominie? » Cette parole n'eût peut-être pas été relevée sans les commodes républicains et les républicains. Alors Bugeaud accepta, bien qu'il fut convaincu qu'il courait à une mort certaine. La ren-taille permit de supposer qu'il était allé contre eux au bois de Boulogne, le 29, au lieu de l'assassiner comme on le dit. Fuyette et le colonel César Baco; ceux de Bugeaud, le général Rumigny et le colonel Lamy. On se place à quarante pas : à peine les deux adversaires se sont-ils avancés l'un vers l'autre, que Dulong tombe frappé d'une balle à la tête, au-dessous du front gauche. Emportée dans la voiture de Georges La Fayette, il expira le 30, à six heures du matin. La sensation causée par cet événement fut profonde. Le président de la Chambre, qui devait donner un bal dans la soirée, le contre-manda sur-le-champ. Une foule nombreuse et sympathique suivit le convoi funèbre jusqu'au champ du repos.

DULOZ (François-Charles), député d'opposition, né à Paey (Eure) en 1792, tué en duel par Bugeaud le 29 janvier 1843. Entré dans la magistrature en 1814, il n'y resta que peu de temps, embrassa la car-

rière du barreau, et s'acquit une certaine réputation parmi les jeunes avocats appartenant à l'opinion libérale. Après les journées de juillet 1830, il rempli un tour de ministère de la justice, alors occupé par Dupont de l'Eure, son parent, se retira avec lui, fut élu député de l'Eure en 1831, et siégea sur les bancs de l'extrême gauche. Une séance très-animée eut lieu à la Chambre le 25 janv. 1834. L'opposition accusa le maréchal Soutz de despotisme et de tyrannie envers l'armée. M. Larabit soutint qu'un militaire victime d'une injustice avait le droit de se plaindre, et même de protester. « On obéit d'abord, » répliqua le général Bugeaud. Alors Dulong, faisant allusion au rôle joué par ce général à la citadelle de Blaye, où il avait gardé la duchesse de Berry, lui lança cette apostrophe : « Faut-il obéir jusqu'à se faire géolier, jusqu'à l'ignominie? » Cette parole n'eût peut-être pas été relevée sans les commodes républicains et les républicains. Alors Bugeaud accepta, bien qu'il fut convaincu qu'il courait à une mort certaine. La ren-taille permit de supposer qu'il était allé contre eux au bois de Boulogne, le 29, au lieu de l'assassiner comme on le dit. Fuyette et le colonel César Baco; ceux de Bugeaud, le général Rumigny et le colonel Lamy. On se place à quarante pas : à peine les deux adversaires se sont-ils avancés l'un vers l'autre, que Dulong tombe frappé d'une balle à la tête, au-dessous du front gauche. Emportée dans la voiture de Georges La Fayette, il expira le 30, à six heures du matin. La sensation causée par cet événement fut profonde. Le président de la Chambre, qui devait donner un bal dans la soirée, le contre-manda sur-le-champ. Une foule nombreuse et sympathique suivit le convoi funèbre jusqu'au champ du repos.

DULOZ (François-Charles), député d'opposition, né à Paey (Eure) en 1792, tué en duel par Bugeaud le 29 janvier 1843. Entré dans la magistrature en 1814, il n'y resta que peu de temps, embrassa la car-

rière du barreau, et s'acquit une certaine réputation parmi les jeunes avocats appartenant à l'opinion libérale. Après les journées de juillet 1830, il rempli un tour de ministère de la justice, alors occupé par Dupont de l'Eure, son parent, se retira avec lui, fut élu député de l'Eure en 1831, et siégea sur les bancs de l'extrême gauche. Une séance très-animée eut lieu à la Chambre le 25 janv. 1834. L'opposition accusa le maréchal Soutz de despotisme et de tyrannie envers l'armée. M. Larabit soutint qu'un militaire victime d'une injustice avait le droit de se plaindre, et même de protester. « On obéit d'abord, » répliqua le général Bugeaud. Alors Dulong, faisant allusion au rôle joué par ce général à la citadelle de Blaye, où il avait gardé la duchesse de Berry, lui lança cette apostrophe : « Faut-il obéir jusqu'à se faire géolier, jusqu'à l'ignominie? » Cette parole n'eût peut-être pas été relevée sans les commodes républicains et les républicains. Alors Bugeaud accepta, bien qu'il fut convaincu qu'il courait à une mort certaine. La ren-taille permit de supposer qu'il était allé contre eux au bois de Boulogne, le 29, au lieu de l'assassiner comme on le dit. Fuyette et le colonel César Baco; ceux de Bugeaud, le général Rumigny et le colonel Lamy. On se place à quarante pas : à peine les deux adversaires se sont-ils avancés l'un vers l'autre, que Dulong tombe frappé d'une balle à la tête, au-dessous du front gauche. Emportée dans la voiture de Georges La Fayette, il expira le 30, à six heures du matin. La sensation causée par cet événement fut profonde. Le président de la Chambre, qui devait donner un bal dans la soirée, le contre-manda sur-le-champ. Une foule nombreuse et sympathique suivit le convoi funèbre jusqu'au champ du repos.

DULOZ (François-Charles), député d'opposition, né à Paey (Eure) en 1792, tué en duel par Bugeaud le 29 janvier 1843. Entré dans la magistrature en 1814, il n'y resta que peu de temps, embrassa la car-

rière du barreau, et s'acquit une certaine réputation parmi les jeunes avocats appartenant à l'opinion libérale. Après les journées de juillet 1830, il rempli un tour de ministère de la justice, alors occupé par Dupont de l'Eure, son parent, se retira avec lui, fut élu député de l'Eure en 1831, et siégea sur les bancs de l'extrême gauche. Une séance très-animée eut lieu à la Chambre le 25 janv. 1834. L'opposition accusa le maréchal Soutz de despotisme et de tyrannie envers l'armée. M. Larabit soutint qu'un militaire victime d'une injustice avait le droit de se plaindre, et même de protester. « On obéit d'abord, » répliqua le général Bugeaud. Alors Dulong, faisant allusion au rôle joué par ce général à la citadelle de Blaye, où il avait gardé la duchesse de Berry, lui lança cette apostrophe : « Faut-il obéir jusqu'à se faire géolier, jusqu'à l'ignominie? » Cette parole n'eût peut-être pas été relevée sans les commodes républicains et les républicains. Alors Bugeaud accepta, bien qu'il fut convaincu qu'il courait à une mort certaine. La ren-taille permit de supposer qu'il était allé contre eux au bois de Boulogne, le 29, au lieu de l'assassiner comme on le dit. Fuyette et le colonel César Baco; ceux de Bugeaud, le général Rumigny et le colonel Lamy. On se place à quarante pas : à peine les deux adversaires se sont-ils avancés l'un vers l'autre, que Dulong tombe frappé d'une balle à la tête, au-dessous du front gauche. Emportée dans la voiture de Georges La Fayette, il expira le 30, à six heures du matin. La sensation causée par cet événement fut profonde. Le président de la Chambre, qui devait donner un bal dans la soirée, le contre-manda sur-le-champ. Une foule nombreuse et sympathique suivit le convoi funèbre jusqu'au champ du repos.

DULOZ (François-Charles), député d'opposition, né à Paey (Eure) en 1792, tué en duel par Bugeaud le 29 janvier 1843. Entré dans la magistrature en 1814, il n'y resta que peu de temps, embrassa la car-

rière du barreau, et s'acquit une certaine réputation parmi les jeunes avocats appartenant à l'opinion libérale. Après les journées de juillet 1830, il rempli un tour de ministère de la justice, alors occupé par Dupont de l'Eure, son parent, se retira avec lui, fut élu député de l'Eure en 1831, et siégea sur les bancs de l'extrême gauche. Une séance très-animée eut lieu à la Chambre le 25 janv. 1834. L'opposition accusa le maréchal Soutz de despotisme et de tyrannie envers l'armée. M. Larabit soutint qu'un militaire victime d'une injustice avait le droit de se plaindre, et même de protester. « On obéit d'abord, » répliqua le général Bugeaud. Alors Dulong, faisant allusion au rôle joué par ce général à la citadelle de Blaye, où il avait gardé la duchesse de Berry, lui lança cette apostrophe : « Faut-il obéir jusqu'à se faire géolier, jusqu'à l'ignominie? » Cette parole n'eût peut-être pas été relevée sans les commodes républicains et les républicains. Alors Bugeaud accepta, bien qu'il fut convaincu qu'il courait à une mort certaine. La ren-taille permit de supposer qu'il était allé contre eux au bois de Boulogne, le 29, au lieu de l'assassiner comme on le dit. Fuyette et le colonel César Baco; ceux de Bugeaud, le général Rumigny et le colonel Lamy. On se place à quarante pas : à peine les deux adversaires se sont-ils avancés l'un vers l'autre, que Dulong tombe frappé d'une balle à la tête, au-dessous du front gauche. Emportée dans la voiture de Georges La Fayette, il expira le 30, à six heures du matin. La sensation causée par cet événement fut profonde. Le président de la Chambre, qui devait donner un bal dans la soirée, le contre-manda sur-le-champ. Une foule nombreuse et sympathique suivit le convoi funèbre jusqu'au champ du repos.

DULOZ (François-Charles), député d'opposition, né à Paey (Eure) en 1792, tué en duel par Bugeaud le 29 janvier 1843. Entré dans la magistrature en 1814, il n'y resta que peu de temps, embrassa la car-

rière du barreau, et s'acquit une certaine réputation parmi les jeunes avocats appartenant à l'opinion libérale. Après les journées de juillet 1830, il rempli un tour de ministère de la justice, alors occupé par Dupont de l'Eure, son parent, se retira avec lui, fut élu député de l'Eure en 1831, et siégea sur les bancs de l'extrême gauche. Une séance très-animée eut lieu à la Chambre le 25 janv. 1834. L'opposition accusa le maréchal Soutz de despotisme et de tyrannie envers l'armée. M. Larabit soutint qu'un militaire victime d'une injustice avait le droit de se plaindre, et même de protester. « On obéit d'abord, » répliqua le général Bugeaud. Alors Dulong, faisant allusion au rôle joué par ce général à la citadelle de Blaye, où il avait gardé la duchesse de Berry, lui lança cette apostrophe : « Faut-il obéir jusqu'à se faire géolier, jusqu'à l'ignominie? » Cette parole n'eût peut-être pas été relevée sans les commodes républicains et les républicains. Alors Bugeaud accepta, bien qu'il fut convaincu qu'il courait à une mort certaine. La ren-taille permit de supposer qu'il était allé contre eux au bois de Boulogne, le 29, au lieu de l'assassiner comme on le dit. Fuyette et le colonel César Baco; ceux de Bugeaud, le général Rumigny et le colonel Lamy. On se place à quarante pas : à peine les deux adversaires se sont-ils avancés l'un vers l'autre, que Dulong tombe frappé d'une balle à la tête, au-dessous du front gauche. Emportée dans la voiture de Georges La Fayette, il expira le 30, à six heures du matin. La sensation causée par cet événement fut profonde. Le président de la Chambre, qui devait donner un bal dans la soirée, le contre-manda sur-le-champ. Une foule nombreuse et sympathique suivit le convoi funèbre jusqu'au champ du repos.

DULOZ (François-Charles), député d'opposition, né à Paey (Eure) en 1792, tué en duel par Bugeaud le 29 janvier 1843. Entré dans la magistrature en 1814, il n'y resta que peu de temps, embrassa la car-

rière du barreau, et s'acquit une certaine réputation parmi les jeunes avocats appartenant à l'opinion libérale. Après les journées de juillet 1830, il rempli un tour de ministère de la justice, alors occupé par Dupont de l'Eure, son parent, se retira avec lui, fut élu député de l'Eure en 1831, et siégea sur les bancs de l'extrême gauche. Une séance très-animée eut lieu à la Chambre le 25 janv. 1834. L'opposition accusa le maréchal Soutz de despotisme et de tyrannie envers l'armée. M. Larabit soutint qu'un militaire victime d'une injustice avait le droit de se plaindre, et même de protester. « On obéit d'abord, » répliqua le général Bugeaud. Alors Dulong, faisant allusion au rôle joué par ce général à la citadelle de Blaye, où il avait gardé la duchesse de Berry, lui lança cette apostrophe : « Faut-il obéir jusqu'à se faire géolier, jusqu'à l'ignominie? » Cette parole n'eût peut-être pas été relevée sans les commodes républicains et les républicains. Alors Bugeaud accepta, bien qu'il fut convaincu qu'il courait à une mort certaine. La ren-taille permit de supposer qu'il était allé contre eux au bois de Boulogne, le 29, au lieu de l'assassiner comme on le dit. Fuyette et le colonel César Baco; ceux de Bugeaud, le général Rumigny et le colonel Lamy. On se place à quarante pas : à peine les deux adversaires se sont-ils avancés l'un vers l'autre, que Dulong tombe frappé d'une balle à la tête, au-dessous du front gauche. Emportée dans la voiture de Georges La Fayette, il expira le 30, à six heures du matin. La sensation causée par cet événement fut profonde. Le président de la Chambre, qui devait donner un bal dans la soirée, le contre-manda sur-le-champ. Une foule nombreuse et sympathique suivit le convoi funèbre jusqu'au champ du repos.

DULOZ (François-Charles), député d'opposition, né à Paey (Eure) en 1792, tué en duel par Bugeaud le 29 janvier 1843. Entré dans la magistrature en 1814, il n'y resta que peu de temps, embrassa la car-

rière du barreau, et s'acquit une certaine réputation parmi les jeunes avocats appartenant à l'opinion libérale. Après les journées de juillet 1830, il rempli un tour de ministère de la justice, alors occupé par Dupont de l'Eure, son parent, se retira avec lui, fut élu député de l'Eure en 1831, et siégea sur les bancs de l'extrême gauche. Une séance très-animée eut lieu à la Chambre le 25 janv. 1834. L'opposition accusa le maréchal Soutz de despotisme et de tyrannie envers l'armée. M. Larabit soutint qu'un militaire victime d'une injustice avait le droit de se plaindre, et même de protester. « On obéit d'abord, » répliqua le général Bugeaud. Alors Dulong, faisant allusion au rôle joué par ce général à la citadelle de Blaye, où il avait gardé la duchesse de Berry, lui lança cette apostrophe : « Faut-il obéir jusqu'à se faire géolier, jusqu'à l'ignominie? » Cette parole n'eût peut-être pas été relevée sans les commodes républicains et les républicains. Alors Bugeaud accepta, bien qu'il fut convaincu qu'il courait à une mort certaine. La ren-taille permit de supposer qu'il était allé contre eux au bois de Boulogne, le 29, au lieu de l'assassiner comme on le dit. Fuyette et le colonel César Baco; ceux de Bugeaud, le général Rumigny et le colonel Lamy. On se place à quarante pas : à peine les deux adversaires se sont-ils avancés l'un vers l'autre, que Dulong tombe frappé d'une balle à la tête, au-dessous du front gauche. Emportée dans la voiture de Georges La Fayette, il expira le 30, à six heures du matin. La sensation causée par cet événement fut profonde. Le président de la Chambre, qui devait donner un bal dans la soirée, le contre-manda sur-le-champ. Une foule nombreuse et sympathique suivit le convoi funèbre jusqu'au champ du repos.

rière du barreau, et s'acquit une certaine réputation parmi les jeunes avocats appartenant à l'opinion libérale. Après les journées de juillet 1830, il rempli un tour de ministère de la justice, alors occupé par Dupont de l'Eure, son parent, se retira avec lui, fut élu député de l'Eure en 1831, et siégea sur les bancs de l'extrême gauche. Une séance très-animée eut lieu à la Chambre le 25 janv. 1834. L'opposition accusa le maréchal Soutz de despotisme et de tyrannie envers l'armée. M. Larabit soutint qu'un militaire victime d'une injustice avait le droit de se plaindre, et même de protester. « On obéit d'abord, » répliqua le général Bugeaud. Alors Dulong, faisant allusion au rôle joué par ce général à la citadelle de Blaye, où il avait gardé la duchesse de Berry, lui lança cette apostrophe : « Faut-il obéir jusqu'à se faire géolier, jusqu'à l'ignominie? » Cette parole n'eût peut-être pas été relevée sans les commodes républicains et les républicains. Alors Bugeaud accepta, bien qu'il fut convaincu qu'il courait à une mort certaine. La ren-taille permit de supposer qu'il était allé contre eux au bois de Boulogne, le 29, au lieu de l'assassiner comme on le dit. Fuyette et le colonel César Baco; ceux de Bugeaud, le général Rumigny et le colonel Lamy. On se place à quarante pas : à peine les deux adversaires se sont-ils avancés l'un vers l'autre, que Dulong tombe frappé d'une balle à la tête, au-dessous du front gauche. Emportée dans la voiture de Georges La Fayette, il expira le 30, à six heures du matin. La sensation causée par cet événement fut profonde. Le président de la Chambre, qui devait donner un bal dans la soirée, le contre-manda sur-le-champ. Une foule nombreuse et sympathique suivit le convoi funèbre jusqu'au champ du repos.

DULOZ (François-Charles), député d'opposition, né à Paey (Eure) en 1792, tué en duel par Bugeaud le 29 janvier 1843. Entré dans la magistrature en 1814, il n'y resta que peu de temps, embrassa la car-

rière du barreau, et s'acquit une certaine réputation parmi les jeunes avocats appartenant à l'opinion libérale. Après les journées de juillet 1830, il rempli un tour de ministère de la justice, alors occupé par Dupont de l'Eure, son parent, se retira avec lui, fut élu député de l'Eure en 1831, et siégea sur les bancs de l'extrême gauche. Une séance très-animée eut lieu à la Chambre le 25 janv. 1834. L'opposition accusa le maréchal Soutz de despotisme et de tyrannie envers l'armée. M. Larabit soutint qu'un militaire victime d'une injustice avait le droit de se plaindre, et même de protester. « On obéit d'abord, » répliqua le général Bugeaud. Alors Dulong, faisant allusion au rôle joué par ce général à la citadelle de Blaye, où il avait gardé la duchesse de Berry, lui lança cette apostrophe : « Faut-il obéir jusqu'à se faire géolier, jusqu'à l'ignominie? » Cette parole n'eût peut-être pas été relevée sans les commodes républicains et les républicains. Alors Bugeaud accepta, bien qu'il fut convaincu qu'il courait à une mort certaine. La ren-taille permit de supposer qu'il était allé contre eux au bois de Boulogne, le 29, au lieu de l'assassiner comme on le dit. Fuyette et le colonel César Baco; ceux de Bugeaud, le général Rumigny et le colonel Lamy. On se place à quarante pas : à peine les deux adversaires se sont-ils avancés l'un vers l'autre, que Dulong tombe frappé d'une balle à la tête, au-dessous du front gauche. Emportée dans la voiture de Georges La Fayette, il expira le 30, à six heures du matin. La sensation causée par cet événement fut profonde. Le président de la Chambre, qui devait donner un bal dans la soirée, le contre-manda sur-le-champ. Une foule nombreuse et sympathique suivit le convoi funèbre jusqu'au champ du repos.

DULOZ (François-Charles), député d'opposition, né à Paey (Eure) en 1792, tué en duel par Bugeaud le 29 janvier 1843. Entré dans la magistrature en 1814, il n'y resta que peu de temps, embrassa la car-

rière du barreau, et s'acquit une certaine réputation parmi les jeunes avocats appartenant à l'opinion libérale. Après les journées de juillet 1830, il rempli un tour de ministère de la justice, alors occupé par Dupont de l'Eure, son parent, se retira avec lui, fut élu député de l'Eure en 1831, et siégea sur les bancs de l'extrême gauche. Une séance très-animée eut lieu à la Chambre le 25 janv. 1834. L'opposition accusa le maréchal Soutz de despotisme et de tyrannie envers l'armée. M. Larabit soutint qu'un militaire victime d'une injustice avait le droit de se plaindre, et même de protester. « On obéit d'abord, » répliqua le général Bugeaud. Alors Dulong, faisant allusion au rôle joué par ce général à la citadelle de Blaye, où il avait gardé la duchesse de Berry, lui lança cette apostrophe : « Faut-il obéir jusqu'à se faire géolier, jusqu'à l'ignominie? » Cette parole n'eût peut-être pas été relevée sans les commodes républicains et les républicains. Alors Bugeaud accepta, bien qu'il fut convaincu qu'il courait à une mort certaine. La ren-taille permit de supposer qu'il était allé contre eux au bois de Boulogne, le 29, au lieu de l'assassiner comme on le dit. Fuyette et le colonel César Baco; ceux de Bugeaud, le général Rumigny et le colonel Lamy. On se place à quarante pas : à peine les deux adversaires se sont-ils avancés l'un vers l'autre, que Dulong tombe frappé d'une balle à la tête, au-dessous du front gauche. Emportée dans la voiture de Georges La Fayette, il expira le 30, à six heures du matin. La sensation causée par cet événement fut profonde. Le président de la Chambre, qui devait donner un bal dans la soirée, le contre-manda sur-le-champ. Une foule nombreuse et sympathique suivit le convoi funèbre jusqu'au champ du repos.

DULOZ (François-Charles), député d'opposition, né à Paey (Eure) en 1792, tué en duel par Bugeaud le 29 janvier 1843. Entré dans la magistrature en 1814, il n'y resta que peu de temps, embrassa la car-

rière du barreau, et s'acquit une certaine réputation parmi les jeunes avocats appartenant à l'opinion libérale. Après les journées de juillet 1830, il rempli un tour de ministère de la justice, alors occupé par Dupont de l'Eure, son parent, se retira avec lui, fut élu député de l'Eure en 1831, et siégea sur les bancs de l'extrême gauche. Une séance très